



# Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

17 novembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième session ordinaire de 2009

New York, 30 octobre 2009

### Résumé des conclusions

#### I. Introduction

1. La deuxième session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le vendredi 30 octobre 2009 dans la matinée.
2. À la clôture de la session, le Conseil s'est réuni en séance privée au Siège de l'Organisation, à New York, et a tenu un débat général sur la crise économique et financière et l'évolution de la gouvernance mondiale. Il a ensuite entendu un exposé du Secrétaire général de l'ONU sur les questions politiques, économiques et sociales à l'ordre du jour de l'ONU.
3. Le Conseil a consacré sa session de réflexion du samedi 31 octobre 2009 à l'examen de son propre fonctionnement et aux changements climatiques.
4. Le présent rapport porte sur les résultats de la deuxième session ordinaire de 2009.

#### II. Ordre du jour

5. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant pour sa deuxième session ordinaire de 2009 :
  1. Adoption de l'ordre du jour.
  2. Rapports des comités :
    - a) Comité de haut niveau sur les programmes;
    - b) Groupe des Nations Unies pour le développement;
    - c) Comité de haut niveau sur la gestion.
  3. Questions intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies : sécurité du personnel des Nations Unies.



4. Questions diverses :
  - a) Exposé sur le Groupement du CCS concernant le commerce et les capacités de production;
  - b) Présentation de l'initiative « Une adresse pour chacun – Un message pour le monde » de l'Union postale universelle;
  - c) Date et lieu des sessions ultérieures.

### **III. Ouverture de la session**

6. Le Secrétaire général a ouvert la session et accueilli les membres du Conseil. S'exprimant au nom de ce dernier, il a souhaité la bienvenue en particulier aux personnes qui participaient à ses travaux pour la première fois : Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Raymond Benjamin, Directeur général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et Jan Kubis, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en sa qualité de coordonnateur pour les commissions régionales.

7. Le Secrétaire général a informé le Conseil qu'il suspendrait la séance de 11 heures à 11 h 30 pour participer à une réunion-débat avec le personnel de l'Organisation, à la suite des événements tragiques qui avaient récemment coûté la vie à cinq membres du personnel et en avaient blessé plusieurs autres. Par solidarité, les chefs de secrétariat ont accompagné le Secrétaire général à cette réunion.

### **IV. Rapports des comités**

#### **A. Comité de haut niveau sur les programmes**

8. Juan Somavia, Président du Comité de haut niveau sur les programmes, a axé son intervention sur la réponse du système des Nations Unies à la crise financière et économique mondiale. Il a fait observer que les crises pouvaient être sources de progrès lorsque les dirigeants nationaux s'apercevaient qu'il était plus avantageux d'agir de concert qu'isolément et lorsque les organismes des Nations Unies s'efforçaient de s'unir dans l'action. En élaborant, en réponse à la crise, les neuf initiatives conjointes qui, réunies, constituaient une réponse cohérente à l'échelle du système, le Comité s'était efforcé de promouvoir le dynamisme institutionnel et l'établissement de liens de coopération étroits autour de questions spécifiques, en faisant fond sur les connaissances et sur l'expérience acquise au sein du système. Il avait prêté une attention minimale à la coordination. L'important était de lancer des processus sous la direction de membres du Conseil agissant à titre individuel en tant que chefs de file avec la coopération d'autres organismes regroupés par domaine d'activité thématique.

9. Le Président du Comité a remercié ses collègues et leurs institutions du dynamisme avec lequel ils avaient conduit chacune de ces neuf initiatives, à savoir l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour la protection sociale minimale; l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'Organisation mondiale du

commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour le commerce; le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'initiative pour une économie verte; l'Organisation mondiale du Travail pour le Pacte mondial pour l'emploi; le Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'initiative Aide humanitaire, sécurité et stabilité sociale; le PNUD et la Banque mondiale pour l'initiative de sensibilisation et de création de réseaux en vue de la mise en œuvre de financements supplémentaires pour les groupes les plus vulnérables; dans le cadre de l'initiative Contrôle et analyse, le Fonds monétaire international (FMI) pour le contrôle macroéconomique et financier, la Vice-Secrétaire générale pour le Dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU pour les données d'analyse et les statistiques, et enfin l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour l'initiative Technologie et innovation.

10. À sa dix-huitième session, le Comité avait examiné les modèles mis au point et les rapports d'étape pour chacune des initiatives et pris les décisions suivantes : a) les initiatives conjointes de lutte contre la crise se poursuivraient de manière décentralisée sous la direction de l'organisme chef de file et des organismes participants; b) à l'intérieur du cadre général du Groupe des Nations Unies pour le développement, les organismes chefs de file et organismes participants devraient mettre au point des méthodes leur permettant d'œuvrer de concert au niveau national en vue d'apporter un appui de fond aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, cet appui devant être défini au niveau local en fonction des priorités du pays. Le Comité concourrait ainsi à la réalisation de l'objectif du Groupe des Nations Unies pour le développement « Unis dans l'action »; et c) les organismes chefs de file et les organismes participants devraient examiner les moyens d'appuyer les initiatives précitées dans les divers contextes régionaux, ouvrant ainsi la voie à la coopération avec les commissions régionales.

11. Le Président du Comité a appelé l'attention sur le fait que le Groupe des Nations Unies pour le développement aidait les organismes chefs de file et les organismes participants à mettre au point des méthodes permettant de traduire les initiatives en termes opérationnels au niveau des pays. Il a remercié la Présidente du Groupe de ses échanges avec les coordonnateurs résidents et lui a exprimé sa gratitude pour l'appui et la collaboration qu'elle lui apporterait à l'avenir. Le Comité continuerait d'examiner les progrès réalisés et de se pencher sur les problèmes qui apparaîtraient à mesure que ce processus crucial avancerait, en étroite collaboration avec le Groupe. Le Président voyait dans cette entreprise commune un bon exemple des synergies qui pouvaient être suscitées entre le Groupe et le Comité.

12. Il a fait observer que les États Membres considéraient les initiatives conjointes lancées par le CCS pour faire face à la crise comme des initiatives crédibles, aussi bien prises individuellement que dans leur ensemble et ce, non seulement en tant que réponses à la crise actuelle mais aussi en tant que moyens de remédier aux déséquilibres préexistants qui avaient fait obstacle à une croissance équilibrée et durable de l'économie. Les États Membres se félicitaient en particulier de ce que l'accent ait été mis sur le dynamisme institutionnel, par sujet et au sein de groupements, de ce que le Comité assure un niveau de coordination minimal et de ce que l'on ait privilégié l'exécution dans les plus brefs délais.

13. Le Comité a également procédé à des consultations approfondies au sujet des préparatifs de la Conférence mondiale sur le climat qui se tiendrait à Copenhague. Son groupe de travail, composé de spécialistes de différents organismes, avait mis au point un certain nombre de produits à présenter à la Conférence, notamment un document d'orientation sur l'adaptation et une déclaration d'intention du système des Nations Unies dans son ensemble. Le processus avait par ailleurs fait ressortir les vastes possibilités qu'offrait le faisceau de compétences du système des Nations Unies à l'appui des efforts déployés par les différents pays en vue de s'adapter aux importants changements climatiques dont notre époque était témoin et d'y faire face. Il était manifeste que le problème se poserait des années durant et que le Secrétaire général de l'ONU devrait continuer de gérer de très près la cohérence et la convergence des politiques au sein du système multilatéral.

14. Le Président du Comité a ajouté que l'indispensable renforcement du multilatéralisme suscitait de nouveaux espoirs pour ce qui était de la cohérence des politiques et mesures adoptées. Il fallait compter avec les attentes réciproques des États Membres et des organismes des Nations Unies, comme avec celles des chefs de secrétariat vis-à-vis d'eux-mêmes en tant que responsables du système. Il était manifeste, comme le Conseil l'avait bien fait comprendre dans son communiqué du 5 avril 2009, qu'il était hors de question de ne rien faire. Pour cette raison, le Président avait organisé, en marge de la session ordinaire du Comité, une session de réflexion informelle sur les grandes orientations à prendre en vue de promouvoir une mondialisation plus juste, plus verte et durable. Le Comité avait étudié les tendances de la mondialisation et sa gouvernance, en analysant les déséquilibres socioéconomiques au sein des sociétés et à l'échelle mondiale comme l'évolution des politiques dominantes qui avaient conduit à la crise actuelle. Nombre de questions avaient été soulevées, notamment la nécessité pour le système des Nations Unies d'exercer une autorité intellectuelle lors de l'émergence d'un monde nouveau à l'issue de la crise ainsi qu'en vue de l'élaboration et de la promotion d'une conception de la gouvernance axée sur les valeurs. Ces questions revêtaient une importance fondamentale pour la façon dont le rôle de l'ONU serait perçu à l'avenir et il était essentiel que le Conseil s'y intéresse.

15. Le Président du Comité était heureux de faire savoir que ce dernier avait approuvé la désignation d'Elliot Harris, Représentant spécial du Fonds monétaire international auprès de l'Organisation, comme nouveau Vice-Président. Au nom du Comité, il a remercié Mats Karlsson du zèle et du dévouement avec lesquels il avait rempli les fonctions de vice-président pendant plus de huit ans.

16. Le Conseil a pris acte du rapport et entériné les décisions prises par le Comité et il a félicité Elliot Harris de sa nomination à la vice-présidence.

## **B. Groupe des Nations Unies pour le développement**

17. Helen Clark, Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, a informé le Conseil des événements récents les plus importants. Elle était heureuse de constater que, dans sa résolution sur la cohérence du système des Nations Unies (63/311), l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de faire réaliser une évaluation indépendante des huit projets pilotes « Unis dans l'action ». Ces projets remportaient un vif succès mais ils appelaient également l'attention sur des questions qui devaient être réglées si l'on voulait resserrer encore la coordination.

Cette évaluation indépendante devait contribuer à imposer de nouvelles manières d'agir ensemble et il fallait y procéder dans les plus brefs délais.

18. Une réunion de représentants venus de tous les pays visés par les projets pilotes, à laquelle avait assisté la Vice-Secrétaire générale, s'était tenue à Kigali du 19 au 21 octobre 2009. Les participants s'étaient déclarés favorables à la mise en chantier de l'approche « Unis dans l'action ». Comme il ressortait de la dernière synthèse des rapports annuels des coordonnateurs résidents, les équipes de pays consentaient déjà de très gros efforts de coordination.

19. La Présidente a ajouté qu'en sa qualité de Présidente du Groupe, elle avait à cœur de faire passer un message fondamental, à savoir qu'œuvrer de concert dans le cadre de programmes communs était la voie de l'avenir. Comme moins de 20 % du montant total de l'aide publique au développement passait par le système des Nations Unies, il était absolument essentiel que les fonds, programmes et institutions des Nations Unies collaborent.

20. Le rapport de synthèse et les évaluations des capacités dans les pays où étaient menés les projets pilotes « Unis dans l'action » avaient fait ressortir que les pays étaient de plus en plus demandeurs de conseils stratégiques, de grandes orientations et d'une aide concrète s'agissant de la mise en place des capacités. Il fallait donc transformer le système des Nations Unies de manière à lui permettre d'apporter à ces pays l'aide qu'ils demandaient. Bien des membres du personnel savaient gérer des projets de développement de type traditionnel, mais il était très vraisemblable qu'à l'avenir, on aurait besoin d'un personnel moins nombreux mais plus qualifié.

21. La Présidente a par ailleurs fait valoir que le Groupe des Nations Unies pour le développement devait agir de manière plus stratégique. La mise en place de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans une centaine de pays au cours des trois ans à venir serait à cet égard une occasion à ne pas manquer. Le Groupe fournirait des indications précises pour que ces plans-cadres soient axés sur l'adoption d'une approche intégrée en matière de lutte contre la pauvreté, de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de développement durable, puisque ces trois questions étaient imbriquées les unes dans les autres. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, il était peu probable que l'aide publique au développement augmente beaucoup, mais de nouvelles ressources seraient libérées pour permettre de faire face aux changements climatiques. Il était absolument essentiel que ces ressources soient utilisées de manière à appuyer aussi l'atténuation de la pauvreté ainsi que la réalisation des OMD et autres objectifs de développement.

22. Les divers groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement s'employaient activement à conseiller les organismes des Nations Unies. S'agissant des changements climatiques, le Groupe avait approuvé des notes d'orientation relatives aux plans-cadres pour l'appui au développement qui préconisaient l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la programmation commune et la prise en compte de la gestion durable de l'environnement lors de l'élaboration des programmes. Une troisième note d'orientation sur les changements climatiques était en cours d'élaboration et devrait être achevée avant la fin de l'année. Afin de renforcer la nouvelle génération de plans-cadres, le Groupe adopterait, lors de sa réunion de novembre 2009, un module de soutien qui comprendrait des directives concernant le Plan d'action, le rapport

présentant les résultats des projets « Unis dans l'action » et une stratégie d'appui à la mise en œuvre.

23. Dans ses résolutions sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (62/208) et sur la cohérence du système des Nations Unies (63/311), l'Assemblée générale, tout comme le Conseil économique et social dans diverses résolutions, avait préconisé l'harmonisation des pratiques de fonctionnement dans l'ensemble du système. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement a salué les activités menées en ce sens par le Comité de haut niveau sur la gestion. À l'appui de ces efforts, le Groupe s'employait notamment à harmoniser les politiques de recouvrement des coûts, les règlements financiers, les systèmes informatiques et télématiques et les procédures applicables à la passation des marchés. Comme il était essentiel que le Comité et le Groupe coopèrent, elle a suggéré qu'une mission conjointe soit dépêchée dans l'un des pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ».

24. La Président du Groupe a informé le Conseil que le Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement s'était réuni le 29 octobre 2009, afin d'examiner les questions et tendances stratégiques ayant une incidence sur le contexte dans lequel l'ONU opérait. Les participants à cette réunion étaient particulièrement conscients de la disparité qui existait entre la gouvernance mondiale des questions économiques et sociales et le rôle du système des Nations Unies à cet égard.

25. Le Conseil a pris note des progrès accomplis et approuvé les décisions prises en son nom par le Groupe des Nations Unies pour le développement.

### **C. Comité de haut niveau sur la gestion**

26. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, Josette Sheeran, a rendu compte au Conseil des conclusions de la dix-huitième session du Comité, qui avait eu lieu à New York les 29 et 30 septembre 2009. Lors de la présentation de son rapport, elle a souligné que les questions dont s'occupait le Comité n'étaient pas seulement de nature administrative ou bureaucratique mais touchaient la sécurité et le bien-être de chacun des membres de la famille des Nations Unies. Comme le monde évoluait et que les vulnérabilités allaient croissant, le système des Nations Unies devait se doter du système de gestion le plus souple et efficace possible pour être à même de s'acquitter des tâches qui lui étaient confiées.

27. Le Comité de haut niveau sur la gestion avait continué de se concentrer sur sa réponse à la demande formulée par le Conseil, à savoir la mise au point d'un système de gestion de la sécurité plus efficace à l'échelle du système des Nations Unies tout entier, après que le Conseil eût entériné un certain nombre de recommandations déjà proposées par le Comité directeur pour les questions de sûreté et de sécurité, que présidait Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions et avec la participation de l'OMS, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), d'ONU-Habitat, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

(UNRWA) et de la Banque mondiale ainsi que de représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de la sûreté et de la sécurité, des comités de haut niveau et des associations de fonctionnaires.

28. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a rappelé que le Conseil avait approuvé un changement fondamental proposé par le Comité, à savoir le passage d'une culture et d'un état d'esprit fondés sur le principe du « quand partir » à une mentalité axée sur le « comment rester ».

29. Le Comité avait entrepris un examen approfondi des procédures en matière de sûreté et de sécurité applicables au personnel recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan national et aux membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, dans le but d'en dégager les pratiques optimales et de les comparer avec celles en vigueur dans d'autres organisations internationales. Un ensemble de recommandations classées par ordre de priorité devrait être présenté au Comité de haut niveau à sa session de printemps de 2010 pour examen et approbation; ces recommandations porteraient sur deux points essentiels : a) les indemnités en cas d'accident imputable au service ou de décès résultant d'un acte de malveillance; b) l'amélioration des mesures de sécurité applicables au personnel recruté sur le plan national.

30. Le Comité de haut niveau avait également approuvé un cadre de responsabilisation révisé pour le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies; ce cadre révisé clarifiait les rôles et responsabilités de tous les membres du système et donnait une autorité plus grande au Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et à tous les responsables désignés. Il appartiendrait au Conseil de le présenter à l'Assemblée générale pour approbation.

31. Le Comité s'était concentré sur deux éléments nouveaux : a) la formation d'une équipe d'intervention rapide conçue pour venir en aide aux bureaux de pays en cas de crise. Cette mesure avait déjà été mise en œuvre au cas par cas, par exemple lors de l'attentat à l'explosif perpétré récemment contre les locaux du PAM à Islamabad; b) l'élaboration de trois brochures expliquant les prestations et avantages liés à la sécurité auxquels le personnel avait droit.

32. La Présidente à nouveau s'est déclarée très satisfaite de ces activités conjointes et a remercié tous ceux qui y avaient participé. La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a ensuite fait part au Conseil, au titre du point 3 de l'ordre du jour, de l'état d'avancement des multiples tâches concurremment menées par le Comité dans le domaine de la sûreté et de la sécurité du personnel.

33. À sa session de septembre, le Comité avait tenu un débat thématique approfondi sur la réforme du régime des engagements entré en vigueur pour le Secrétariat et les fonds et programmes des Nations Unies le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

34. Les débats avaient porté sur les incidences de la réforme en matière de gestion, notamment ses effets prévus sur la mobilité, sur le recours à du personnel temporaire, sur les effectifs des missions de maintien de la paix et opérations politiques et sur les modifications auxquelles il fallait s'attendre dans les dépenses de personnel.

35. Les membres du Comité de haut niveau s'étaient montrés conscients de la nécessité d'aborder la réforme avec souplesse, compte tenu des différentes réalités

opérationnelles des organismes des Nations Unies ainsi que des difficultés auxquelles se heurtaient ces institutions lorsqu'il s'agissait d'appliquer de manière cohérente les procédures régissant les engagements en période de restrictions budgétaires et de fluctuation des sources de financement. Certains avaient également fait valoir que, pour que le système fonctionne, il importait de disposer de systèmes de gestion des résultats efficaces.

36. Le Comité de haut niveau avait décidé de repousser à sa prochaine session l'examen de la réforme du système d'administration interne de la justice et de ses rapports avec la réforme du régime des engagements.

37. S'agissant du plan d'action du Comité de haut niveau pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, la Présidente a indiqué que, suite à une première contribution de la Nouvelle-Zélande à hauteur de 270 000 dollars des États-Unis, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni et les Pays-Bas avaient publiquement confirmé des engagements en faveur du Plan d'un montant avoisinant au total 5,5 millions de dollars.

38. Tant le Conseil économique et social que l'Assemblée générale avaient adopté des résolutions dans lesquelles ils avaient prié les organismes membres du CCS de continuer à progresser sur la voie de la simplification et de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, ainsi que d'étudier la possibilité d'allouer des fonds à cet effet par l'intermédiaire de leurs organes directeurs.

39. Compte tenu de l'appui et des avis reçus des États Membres, le Comité de haut niveau avait récemment sélectionné les projets devant être exécutés en priorité parmi ceux que contenait le plan d'action, de façon à garantir leur pertinence dans le contexte des difficultés financières actuelles. Il était maintenant crucial de veiller à ce que les organismes s'emploient rapidement et de manière efficace à obtenir des résultats concrets. À cet égard, la Présidente a encouragé les chefs de secrétariat à continuer d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action et de veiller à ce que les activités prévues bénéficient de l'attention voulue de la part des responsables.

40. La première initiative lancée au titre du Plan d'action du Comité de haut niveau sur la gestion avait été un projet visant à produire des procédures et directives touchant les qualifications des fournisseurs et la garantie d'une procédure régulière s'agissant de fournisseurs soupçonnés, accusés ou reconnus coupables d'une faute conformément au Code de conduite à l'intention des fournisseurs (projet Qualifications des fournisseurs). Le Réseau passation de marchés et le Réseau juridique du Comité collaboraient étroitement à ce projet, pour lequel le PNUD était l'organisme chef de file. La Présidente du Comité a fait valoir que ce projet jouait un rôle fondamental dans l'amélioration de la transparence et de la responsabilisation et qu'il était important pour les États Membres et le grand public que des mesures soient prises dans ce domaine. Elle a donc insisté sur la nécessité de le mener rapidement à bon terme, de façon à garantir l'obtention de bons résultats.

41. Elle a également fait savoir au Conseil que le Comité avait mis au point un plan d'action sur les pratiques responsables en matière d'achats, par l'intermédiaire de son Réseau passation de marchés, en étroite collaboration avec le Groupe de la gestion de l'environnement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Comité avait l'intention de continuer à aider les organismes à adopter des pratiques responsables en matière d'achats en renforçant



les capacités et en dispensant une formation et des conseils concrets au personnel chargé des achats et des demandes de services ainsi qu'aux fournisseurs, de sorte que des pratiques plus responsables soient progressivement appliquées et adoptées de manière juste et cohérente. Ces activités seraient orientées par les principes qui se dégageraient de l'examen par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session du rapport du Secrétaire général sur les achats (A/64/284/Add.2).

42. Le Comité de haut niveau sur la gestion s'était penché sur la question de l'âge réglementaire de la cessation de service, qu'examinaient actuellement la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le Réseau ressources humaines avait déjà formulé un certain nombre de recommandations tendant à retarder l'âge du départ obligatoire à la retraite. Le Comité de haut niveau avait décidé d'analyser ces recommandations plus en détail à la lumière des résultats de l'étude actuarielle à laquelle le Comité mixte devait procéder, c'est-à-dire lorsque l'on aurait quantifié la viabilité financière de la Caisse et que l'on se serait penché de manière plus approfondie sur la question de savoir s'il était bon que l'âge du départ obligatoire de la retraite soit modifié pour des raisons de viabilité financière.

43. La Présidente du Comité a recommandé que les membres du CCS suivent la question avec attention et participent aux débats à venir à la fois au sein du Comité de haut niveau et du Comité mixte, de façon à contribuer activement à l'élaboration de propositions financièrement viables qui soient en phase avec l'évolution et les tendances de la main-d'œuvre moderne.

44. Le Comité de haut niveau sur la gestion avait adopté une déclaration de politique générale concernant l'emploi de personnes handicapées dans les organismes des Nations Unies, que le Réseau ressources humaines avait mise au point en collaboration avec le Groupe de travail des directeurs médicaux, le Réseau juridique et le Réseau finances et budget. Chaque organisme était invité à élaborer sa propre politique interne en ce qui concernait l'emploi de personnes handicapées et de rendre compte des politiques qu'ils auraient adoptées au cours du premier semestre de 2010.

45. La Présidente du Comité a fait savoir que la plupart des organismes s'étaient maintenant fixé soit 2010 soit 2012 comme échéance pour l'entrée en vigueur des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

46. Sur la base de l'expérience réussie du PAM, lequel avait adopté les normes IPSAS dès 2008, la Présidente a fait part de quelques réflexions touchant ce projet. Elle a noté en particulier que l'appui et la ferme résolution des responsables au plus haut niveau étaient indispensables; qu'il importait de communiquer avec le personnel à tous les niveaux et de l'associer au processus ainsi que de communiquer avec les organes directeurs, et elle a insisté sur l'importance de la formation. Elle a indiqué que le projet exigerait des investissements de temps, d'argent et d'énergie mais qu'il ferait comprendre clairement que la transparence était à l'ordre du jour; que les moyens d'action des organes directeurs et des hauts responsables s'en trouveraient renforcés du fait qu'ils disposeraient de nouvelles informations et que les transactions gagneraient en légitimité à être enregistrées selon des normes reconnues sur le plan international.

47. La Présidente du Comité était heureuse de signaler au Conseil que l'École des cadres du système des Nations Unies avait dispensé avec succès le premier cours

prévu par le Programme des Nations Unies pour le perfectionnement des cadres de direction à Turin du 11 au 15 mai 2009. L'École prévoyait d'étoffer le Programme en dispensant en décembre 2009 une deuxième série de cours sur la responsabilisation et la déontologie et proposerait trois nouveaux cours en 2010. Le Comité a prié l'École de continuer à prévoir de nouveaux modules et à développer le Programme de façon à répondre aux besoins de l'ensemble des dirigeants des Nations Unies.

48. Enfin, le Comité a prié le Groupe de travail des directeurs médicaux d'élaborer des propositions visant à améliorer la gestion des soins de santé dans le système des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Réseau ressources humaines et le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. La question revêtait une importance grandissante dans la mesure où le système des Nations Unies déployait de plus en plus de personnel sur le terrain, dans des lieux d'affectation où l'infrastructure des soins de santé laissait à désirer et dans des zones où les risques pour la santé et la sécurité étaient considérables. En fait, alors que les organismes des Nations Unies employaient un grand nombre d'agents sanitaires, la plupart d'entre eux n'avaient pas de politique officielle en matière de santé et de sécurité pour leur personnel et il n'existait pas de structure de gestion coordonnée chargée de surveiller, suivre et appuyer les services de santé dans le système des Nations Unies.

49. Le Conseil a pris note des progrès accomplis et approuvé les décisions prises en son nom par le Comité de haut niveau sur la gestion.

## **V. Questions intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies : sécurité du personnel du système des Nations Unies**

50. Le Secrétaire général a présenté ce point de l'ordre du jour en disant que l'attentat mortel récemment perpétré contre du personnel des Nations Unies à Kaboul et d'autres attaques dont des installations de l'ONU à Islamabad et ailleurs avaient été l'objet étaient un rappel pour lui et pour les membres du CCS que le personnel des Nations Unies faisait face dans le monde entier à des risques accrus. Il a informé le Conseil qu'il lançait un appel aussi bien au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale pour qu'ils accroissent leur appui – politique, matériel et financier – en la matière. Les 15 membres du Conseil de sécurité l'avaient déjà tous assuré que l'appui serait renforcé et il fallait qu'il en aille de même pour tous les membres du CCS. Il était fondamental que les dirigeants du système des Nations Unies accordent en permanence le plus haut rang de priorité à la question de la sécurité de leurs personnels.

51. Le Secrétaire général a souligné que la communauté internationale dans son ensemble devait répondre aux besoins accrus de sécurité associés aux tâches opérationnelles confiées à l'ONU. Il continuerait, pour sa part, de préconiser une attention accrue à ces questions dans toutes les instances internationales et bilatérales, et il invitait les membres du CCS à faire de même.

52. Le Secrétaire général a rappelé qu'en 2008, le CCS avait pris note du rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier et entrepris d'agir en conséquence par

l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion. Au cours de sa session de printemps de 2009, le Conseil avait adopté, à l'intention des États Membres, une déclaration dans laquelle il soulignait sa ferme résolution de mettre en œuvre un projet global de système de gestion de la sécurité à l'échelle du système. Le Secrétaire général était heureux de constater que les travaux s'étaient poursuivis sous la direction de Josette Sheeran et de Susana Malcorra.

53. Le Secrétaire général a redonné la parole à M<sup>me</sup> Sheeran pour qu'elle informe le Conseil des activités menées dans ce domaine par le Comité de haut niveau sur la gestion et lui fasse savoir comment elle percevait les obstacles qu'elle et son personnel rencontraient sur le terrain.

54. La Présidente du Comité a évoqué l'attentat-suicide dont les locaux du PAM à Islamabad avaient récemment fait l'objet. Cet attentat l'avait amenée à réfléchir en profondeur et elle en avait tiré plusieurs leçons. Elle a rendu hommage au Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, Gregory Starr, pour sa direction éclairée tout au long de cet incident tragique.

55. Prévoyance et préparation expliquaient que le bâtiment du PAM ait résisté à cette violente explosion. S'il s'était effondré, le nombre de morts aurait été bien plus important. La Présidente a fait les observations suivantes :

a) Les locaux du PAM avaient été choisis avec soin – le bâtiment était bas et fortement renforcé;

b) En dépit de la faille dans le dispositif de sécurité qui avait laissé un intrus pénétrer dans les lieux, le système de contrôle de l'accès mis en place avait effectivement éliminé la possibilité d'un attentat à la voiture piégée;

c) On avait procédé à une analyse quelques mois auparavant pour vérifier que la structure résisterait réellement à une forte explosion, et investi 300 000 dollars dans le renforcement des locaux, notamment à l'aide de murs pare-souffle;

d) Toutes les fenêtres vulnérables avaient été scellées avec de l'acier.

56. Une pellicule anti-éclats avait été posée sur toutes les fenêtres du bâtiment. Cette précaution avait sauvé des vies. Personne n'avait été blessé par des éclats de verre lors de l'attentat alors que, selon le personnel médical du PAM, près de 90 % des blessures occasionnées par l'attentat à la bombe contre l'Hôtel Canal avaient été causées par des éclats de verre. La pose d'une pellicule anti-éclats relevait des normes minimales de sécurité opérationnelle dans certains pays, mais il y avait plusieurs années que le PAM en imposait l'utilisation dans tous ses locaux car elle pouvait sauver des vies.

57. Le fait que l'attentat perpétré au Pakistan n'avait pas fait davantage de blessés tenait tout simplement aux améliorations que le PAM apportait à son système de sécurité depuis quelques années – sous la supervision du CCS. Ces améliorations avaient de fait sauvé des vies.

58. Le CCS pouvait tirer des leçons de l'expérience pour améliorer le système de sécurité des Nations Unies de bien des manières. La Présidente a résumé comme suit ces leçons :

a) Les directives et normes de sécurité n'étaient efficaces que si elles étaient appliquées. C'était vrai non seulement sur le terrain où les menaces étaient bien connues mais partout, car les Nations Unies étaient vulnérables dans le monde

entier. Il serait utile et réaliste de suggérer à tous les organismes de procéder à des inspections pour s'assurer que les normes minimales de sécurité opérationnelle étaient bien respectées;

b) Il y avait lieu de revoir les politiques et procédures se rapportant aux ressources humaines dans des incidents de ce type. Les personnels appartenant à différentes catégories n'étaient pas tous couverts de la même façon en ce qui concernait l'assurance maladie et le capital décès, et des décisions difficiles avaient dû être prises au sujet de l'évacuation des blessés, des déplacements des proches et de nombreuses autres questions. La situation était particulièrement problématique lorsque la qualité de la couverture variait considérablement selon la catégorie à laquelle appartenait le membre du personnel en fonction de son type de contrat;

c) Formation et préparation étaient fondamentales. Les hommes et les femmes qui avaient secouru leurs collègues grièvement blessés après l'explosion étaient de véritables héros mais ils n'avaient absolument pas été préparés à une telle expérience. Le PAM s'employait actuellement à promouvoir une culture de la sécurité et à dispenser une formation aux premiers secours et à l'assistance en cas de traumatisme, souvent en partenariat avec d'autres organismes. Dans la semaine qui avait suivi l'attentat à la bombe, le Département de la sûreté et de la sécurité avait dispensé une formation aux soins d'urgence en cas de traumatisme à certains membres du personnel du PAM, initiative dont on s'employait actuellement à élargir la portée;

d) Des travaux de recherche récents avaient révélé que les membres du personnel des Nations Unies étaient quatre fois moins bien préparés que les policiers. Or la sécurité ne relevait pas seulement des agents de sécurité – elle était la responsabilité de tous. Il était indispensable que, dans la culture du système des Nations Unies, la sécurité soit prise en considération dans toutes les activités, de la conception des programmes à leur évaluation. La nécessité de revoir entièrement notre conception de la gestion des risques en matière de sécurité était un élément clef de la mutation profonde des mentalités à l'œuvre au sein du Département de la sûreté et de la sécurité sous l'égide du Secrétaire général adjoint. Dans cet ordre d'idées, le PAM avait remanié son cours de sensibilisation à la sécurité pour en faire non plus une formation en ligne mais un stage de formation de deux jours auquel les participants devaient assister en personne.

59. La Présidente a conclu son exposé avec quelques suggestions quant aux mesures que le CCS pouvait prendre en vue de remédier à certaines des lacunes existantes dans le système de sécurité des Nations Unies :

a) Participer aux travaux du Comité directeur de haut niveau pour les questions de sûreté et de sécurité et les appuyer. Sous l'égide du Comité directeur et du Comité de haut niveau sur la gestion, le Réseau ressources humaines se penchait sur des questions de politique générale se rapportant aux indemnités en cas d'accident imputable au service ou de décès résultant d'un acte de malveillance, et à améliorer les mesures de sécurité applicables au personnel recruté sur le plan national. Il était fondamental que ces travaux soient menés à bien et que des politiques révisées soient mises en application;

b) Appuyer les efforts visant à ce que la sécurité soit prise en compte au niveau de la conception et de la gestion des programmes. Ce changement de culture

était indispensable pour permettre au système des Nations Unies de s'adapter au contexte nouveau dans lequel il était appelé à opérer;

c) Aider le Département de la sûreté et de la sécurité à mettre en place cette nouvelle approche de la sécurité, notamment à faire face à l'augmentation des ressources nécessaires. À ce propos, le système des Nations Unies devait faire comprendre clairement aux bailleurs de fond qu'il fallait financer les besoins liés à la sécurité pour appuyer l'exécution des programmes.

d) Appuyer les travaux du Groupe de travail des Nations Unies sur l'immobilier. Il était essentiel que le système des Nations Unies, en collaboration également avec les États Membres, trouve des solutions sûres à long terme pour maintenir sa présence dans les différents pays.

60. À la suite de l'exposé de M<sup>me</sup> Sheeran, le Secrétaire général a prié le nouveau Sous-Secrétaire général à la sûreté et à la sécurité, Gregory Starr, de faire, à l'intention du Conseil, un tour d'horizon de la situation actuelle en matière de sécurité en indiquant les principaux défis à relever.

61. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a présenté quelques statistiques relatives au nombre grandissant de membres du personnel civil des Nations Unies auxquels des incidents avaient coûté la vie depuis quatre ans, ventilées par pays, types d'incident et organismes des Nations Unies concernés. Les chiffres mettaient en relief un saut qualitatif net : s'agissant d'attaques perpétrées par des groupes extrémistes, on était passé d'incidents ayant des répercussions importantes mais présentant un faible degré de probabilité à des incidents ayant des répercussions importantes et présentant un degré de probabilité élevé; s'agissant d'attaques perpétrées par des éléments criminels, d'incidents sans grande portée et présentant un degré de probabilité élevé à des incidents ayant de graves répercussions et présentant un fort degré de probabilité.

62. L'étude de gestion que le Département de la sûreté et de la sécurité avait récemment menée à bien intégrait les recommandations formulées dans un certain nombre de rapports, à savoir le Rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies, le rapport du Groupe indépendant chargé d'établir les responsabilités et le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le Département de la sûreté et de la sécurité. Une des premières recommandations formulées dans le rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité était qu'il appartenait au Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, ainsi qu'au CCS lui-même, de revoir régulièrement la stratégie, la performance et les ressources du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. À cet égard, le Secrétaire général adjoint s'est déclaré satisfait de la manière dont tous avaient collaboré, avec une rapidité et un degré d'engagement sans précédent, afin que les recommandations du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité soient mises en pratique et suivies d'effet. Il a également souligné que, compte tenu des défis et menaces sans précédents auxquels les Nations Unies devaient faire face à l'heure actuelle, des incidents en matière de sécurité continueraient de se produire, quelles que soient les améliorations apportées au système.

63. Le Secrétaire général adjoint a évoqué le cadre général des responsabilités révisé, dans lequel il voyait la pierre angulaire du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Le nouveau cadre faisait appel à de nouveaux

acteurs, dont le Groupe exécutif de la sécurité, récemment créé afin d'examiner des questions de sécurité stratégiques, de fournir de grandes orientations et d'étudier les situations propres à certains pays. Le Groupe exécutif avait joué un rôle déterminant aussi bien dans l'appui à la prise de décisions au niveau de l'équipe dirigeante que dans l'adoption d'une culture de gestion axée sur la responsabilité. Les modifications apportées au cadre général des responsabilités avaient pour objectif de rétablir la confiance en ceux qui exerçaient d'importantes responsabilités dans le domaine de la sécurité au sein du système.

64. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a instamment prié les organismes qui ne l'avaient pas encore fait d'adopter leur propre cadre de responsabilité interne, de manière à compléter le cadre plus général, à le diffuser largement auprès de tout leur personnel et à veiller à ce qu'il devienne opérationnel.

65. La deuxième pierre angulaire du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies reposait sur le nouveau modèle de gestion des risques sécuritaires, lequel représentait un pas en avant sur la voie d'une meilleure analyse du caractère crucial des programmes. Ce nouveau modèle était actuellement mis à l'essai à la lumière des situations dans lesquelles se trouvait l'ONU au Pakistan et en Afghanistan. La gestion des risques supposait une approche double : il s'agissait de déterminer les risques puis de les évaluer en fonction des besoins des programmes.

66. Ce nouveau modèle pourrait aider les chefs de secrétariat à évaluer la situation dans des contextes à haut risque où l'ONU avait une présence et non une mission : conscients des risques, ils pourraient recourir résolument à des mesures d'atténuation, l'accent étant mis sur l'analyse des risques et non pas sur la volonté de les éviter.

67. Les défis auxquels se heurtait le système des Nations Unies en matière de sécurité étaient redoutables. Le système comptait 14 000 installations dans le monde entier (résidences non comprises). La plupart des locaux étaient offerts à titre gracieux par le gouvernement hôte et pouvaient consister aussi bien en des enceintes solidement fortifiées qu'en de simples édifices. Le Département de la sûreté et de la sécurité s'employait actuellement à recueillir des données au niveau mondial à l'appui de l'élaboration d'une politique et de directives de sécurité applicables à l'immobilier.

68. On s'employait également à prendre des mesures visant à ce que les responsables désignés soient consultés lors de l'élaboration de programmes de formation dans le domaine de la sécurité de sorte que ces programmes répondent à leurs propres besoins en la matière. S'agissant de la formation, le Secrétaire général adjoint a insisté sur le fait que le système des Nations Unies devait mieux former son personnel, en particulier le personnel recruté sur le plan national qui se trouvait le plus exposé.

69. Un élément fondamental du travail du Comité directeur du Comité de haut niveau dirigé par Susana Malcorra avait été l'élaboration d'un nouveau système à multiples niveaux de sécurité, selon lequel risques et mesures d'atténuation étaient déterminés par pays et par zone sur la base d'une évaluation des risques de sécurité dans les lieux où l'ONU opérait. Ce nouveau système était actuellement mis à l'essai dans le cadre d'un projet pilote à cinq endroits, à savoir au Soudan (MINUS),

en Colombie, en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, au Kenya et en Somalie.

70. Ce nouveau système reflétait l'adoption de l'évaluation des risques en tant que principale mesure d'atténuation. Selon ce système, la réduction ou l'élimination automatique du niveau de risque serait liée à l'évolution de la situation en matière de sécurité, déterminée grâce à une évaluation structurée des menaces et conformément à des lignes directrices. Un rapport sur le projet pilote serait soumis au Comité directeur du Comité de haut niveau sur la gestion en décembre 2009.

71. Présentant sa vision de l'avenir, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a souligné que la sécurité était l'affaire de tous et que, quelle que soit l'efficacité d'un modèle de gestion des risques, un jour viendrait où il serait indispensable de regarder les choses de plus haut et de décider si tel ou tel programme était essentiel, sur la base d'une analyse distincte, réelle et exacte de la nécessité de poursuivre ledit programme.

72. Le système des Nations Unies devrait examiner les pays où il maintenait une présence importante et faire preuve d'honnêteté intellectuelle quant à ce qui devait y être fait. À cet égard, les membres du CCS devraient étudier les risques auxquels étaient exposés les programmes de l'ONU et leur personnel et locaux dans le monde entier, et envisager ensemble des mesures visant à réaménager ou réduire la présence des différents organismes dans les endroits les plus vulnérables.

73. Bien que de nouvelles méthodes d'évaluation des risques de sécurité puissent avoir une incidence sur les décisions en matière de programmation, si ces décisions n'étaient pas appuyées par un financement adéquat et durable, même ces mesures d'atténuation se trouveraient affaiblies. Si l'on estimait que certains programmes exécutés dans des endroits très vulnérables revêtaient une importance absolument critique, et que l'ONU devait s'en tenir à l'approche « comment rester », dans ce cas-là, il fallait systématiquement adopter l'approche « pas de programme sans sécurité ».

74. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que, malheureusement, les dépenses de sécurité n'étaient pas encore pleinement prises en compte dans le coût des programmes. Un apport de ressources étant indispensables pour progresser, les membres du CCS étaient donc invités à engager les États Membres dans leurs propres organes directeurs à prévoir des ressources durables et suffisantes à cette fin. Les évaluations des risques de sécurité pouvaient et devaient appuyer l'intégration des coûts de sécurité pour toutes les tâches dont l'exécution avait été demandée par les organes directeurs respectifs des institutions participant au Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies.

75. Parallèlement, il y avait lieu de veiller à une meilleure utilisation et coordination des ressources tant humaines que financières au sein du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint s'est déclaré fermement résolu à appuyer les organismes membres du CCS dans tous ces efforts. Il a indiqué que l'étude de gestion approfondie à laquelle le Département de la sûreté et de la sécurité avait récemment procédé serait bientôt examinée par l'Assemblée générale. Cette étude établissait clairement les priorités parmi les tâches à accomplir et mettait l'accent sur une nouvelle conception du rôle du Département, à savoir l'amélioration et la modernisation des services de sécurité fournis, la mise à disposition d'une plus grande capacité d'analyse et de services

spécialisés et une présence plus légère au Siège – toutes modifications visant à permettre aux programmes d’aller de l’avant dans de bonnes conditions de gestion et de transparence. Il a également indiqué son intention de veiller à ce que son département demeure à l’écoute de ses partenaires d’exécution et participe avec eux au dialogue qui s’ouvrirait sous peu sur ces questions cruciales.

76. Suite à l’intervention du Secrétaire général adjoint, M<sup>me</sup> Malcorra a achevé le tour d’horizon des autres grandes activités menées sous l’égide du Comité directeur sur la sûreté et la sécurité du personnel; toutes étaient en voie d’achèvement et seraient terminées d’ici la fin de 2009, notamment la révision du Manuel de sécurité des Nations Unies et l’élaboration et la mise en application du régime d’accréditation des responsables désignés auprès du pays hôte.

77. Un débat approfondi a suivi les exposés de M<sup>me</sup> Sheeran, de M. Starr et de M<sup>me</sup> Malcorra. Les membres du CCS sont parvenus à un consensus sur la plupart des points soulevés dont on trouvera un résumé ci-après.

78. La question de la « perception » du rôle des organismes des Nations Unies et de leurs activités dans les différents contextes culturels où ils opéraient a de nouveau été mise en relief par beaucoup comme étant un élément « variable » dont l’appréciation et la gestion opportune pouvaient contribuer efficacement à réduire les menaces qui pesaient sur le personnel de l’ONU, en particulier grâce à une meilleure insertion dans la collectivité où il opérait. L’insertion était une forme de protection. L’intégrité du personnel de l’ONU et son comportement revêtaient également une importance critique lorsqu’il s’agissait pour lui d’être accepté dans la société dans laquelle il travaillait. Il fallait accorder une attention particulière à la réalité dans certains lieux où l’ONU avait fini par être considérée comme une cible légitime, ainsi qu’aux racines profondes du problème.

79. Les organismes des Nations Unies traitaient d’affaires délicates qu’il était crucial de présenter de manière appropriée. Il fallait enseigner au personnel à s’exprimer et à décrire ses activités d’une manière qui soit acceptable pour les communautés locales. Les références aux concepts se rapportant aux droits de l’homme devaient tenir compte du contexte social.

80. Reprenant l’idée selon laquelle il était indispensable de mieux apprécier les différences culturelles, un intervenant a fait observer que les élections constituaient la forme la plus visible de la démocratie et que l’ONU devrait également s’intéresser à des formes de participation locales favorables à l’adoption d’idées démocratiques, sans s’aligner pour autant sur la conception occidentale qui faisait des élections la seule forme de processus démocratique.

81. Les organismes des Nations Unies devaient comprendre qu’ils étaient devenus aussi vulnérables que de nombreux États Membres, et qu’il leur faudrait aborder la sécurité de façon radicalement différente, en se fondant sur l’analyse des risques et des informations disponibles. Ils devraient affirmer plus énergiquement que leur personnel n’était pas « jetable » et que son déploiement devait être lié à une évaluation soignée des risques et à l’engagement concomitant de ressources financières.

82. Une analyse approfondie des actes de malveillance visant des membres du personnel de l’ONU, de leur nature, de leur répartition et de leurs points communs, devrait permettre de mieux comprendre les menaces qui pesaient sur ce personnel et les raisons pour lesquelles il était pris pour cible. À elles seules, des mesures de



protection ne résoudre pas le problème. La meilleure façon de protéger le personnel était d'éviter que l'ONU soit prise pour cible. Étant donné que, de nos jours, la sécurité reposait sur l'information, il faudrait consacrer davantage d'efforts et de ressources à la collecte de données.

83. Outre qu'ils ont insisté sur l'importance des questions de perception, divers participants ont souligné la nature complexe des objectifs de fond que visaient les activités des Nations Unies dans les domaines les plus divers. Bien que l'ONU se rallie à des interventions humanitaires, lesquelles étaient fondées sur des principes humanitaires, dont l'impartialité et la neutralité, certaines de ses positions et de ses actions ne pouvaient pas, par définition, être neutres. Prendre conscience du conflit intime entre certains objectifs, la façon dont ils étaient perçus et les réponses opérationnelles qui leur étaient apportées pouvait permettre de prévenir plus efficacement les risques encourus par le personnel des Nations Unies.

84. Le CCS a conclu le débat en affirmant que les systèmes de sûreté et de sécurité devaient être conçus de façon à garantir la bonne exécution des programmes et à améliorer la capacité du système des Nations Unies de s'acquitter de ses mandats ainsi que d'aider les populations qui se trouvaient dans le besoin. Les organismes des Nations Unies devraient décider de leur présence dans les lieux les plus vulnérables sur la base d'une analyse approfondie des risques et il faudrait que ces évaluations soient financées de manière adéquate et durable de façon à réduire l'exposition aux risques au moyen de mesures d'atténuation.

85. Le Conseil a également souligné qu'il importait au plus haut point de sensibiliser les personnels des Nations Unies aux différences culturelles, de leur faire prendre davantage conscience des questions de sécurité et de les former dans ce domaine à tous les niveaux, afin qu'ils soient mieux préparés à s'intégrer aux communautés dans lesquelles ils étaient appelés à travailler, et il a insisté sur la nécessité de promouvoir une culture de la sécurité dans toute l'Organisation.

86. Réaffirmant que les États Membres devaient prendre conscience de l'accroissement des besoins de financement au titre de l'exécution des programmes, les membres du Conseil se sont déclarés à l'unanimité favorables au renforcement du système de gestion de la sécurité tel que l'envisageait le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, y compris l'augmentation des ressources nécessaires, dont il faudrait tenir compte dans le projet de budget du Département de la sûreté et de la sécurité que le Secrétaire général soumettrait à l'approbation de l'Assemblée générale.

## **VI. Questions diverses**

### **A. Exposé sur le Groupement du CCS concernant le commerce et les capacités de production**

87. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED, a rappelé que le Secrétaire général de l'ONU avait officiellement créé le Groupement du CCS concernant le commerce et les capacités de production en avril 2008 à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. À ce jour, le Groupement, actuellement composé de 13 entités du système des Nations Unies, avait conçu et exécuté des programmes d'assistance conjoints dans six des

huit pays pilotes « Unis dans l'action », et joué un rôle actif dans les pays qui inauguraient de nouveaux plans-cadres pour l'aide au développement. L'expérience avait montré, selon lui, qu'au sein du CCS, les groupements thématiques interinstitutions pouvaient contribuer de façon novatrice et efficace à renforcer le rôle du système des Nations Unies au niveau des pays.

88. Il a insisté sur deux enseignements tirés des activités du Groupement. Le premier avait trait à la cohérence. Mener des programmes en commun était le moyen le plus simple d'éviter les doublons et le chevauchement des activités entre les différents organismes des Nations Unies et donc de parvenir à la cohérence opérationnelle. Il s'agissait maintenant d'aller plus loin que la simple cohérence des opérations et des procédures en visant la cohérence quant au fond. Les compétences des différents organismes devaient converger et se compléter mutuellement, rehaussant ainsi la valeur de leurs opérations individuelles. Logiquement, le prochain pas consistait à harmoniser les politiques : les plans de chacun devaient évoluer vers une vision commune du développement, enracinée dans les valeurs de l'ONU et les objectifs du Millénaire pour le développement, et pleinement alignée sur les plans et priorités de chaque pays en matière de développement.

89. Dans ce contexte, il fallait également entendre par cohérence la prise en compte des liens intersectoriels horizontaux qui existaient entre tous les aspects du développement – à savoir, les problèmes d'ordre économique, social et environnemental et de gouvernance auxquels s'attaquaient les organismes des Nations Unies dans leurs plans d'aide aux pays. Les approches ponctuelles et les opérations limitées à un seul secteur avaient un effet limité, voire, dans certains cas, des incidences négatives. La convergence entre les aspects économiques et sociaux des activités de l'ONU avait été marginalisée. Le Groupement imprimait dorénavant aux relations économiques et commerciales et questions connexes un élan qui avait des répercussions sur toutes les autres composantes du développement national.

90. L'autre leçon tirée de l'expérience avait trait à la dimension internationale; cette dimension, qui faisait défaut dans les plans de pays des Nations Unies, était maintenant prise en compte par le Groupement. Le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que, dans chaque pays, l'assistance de l'ONU devait tenir compte des aspects aussi bien nationaux qu'internationaux des processus de développement. Pour être efficace, elle ne pouvait pas être formulée dans le vide : les facteurs externes recensés dans les stratégies nationales de développement devaient être pris en compte, selon qu'il convenait, lors de la formulation des opérations. C'était particulièrement vrai pour toutes les opérations liées au développement économique, au commerce, à l'investissement et à la technologie. À cet égard, les travaux du Groupement avaient beaucoup contribué à faire prendre en compte les incidences de la mondialisation dans les plans de pays des Nations Unies. C'était là la contribution la plus importante du Groupement à la cohérence des activités à l'échelle du système. Dans le cas des pays les moins avancés, il avait essentiellement veillé à ce que les opérations en cours d'élaboration par le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce qui les concernait soient considérées comme une composante de l'Initiative « Unis dans l'action » ou des nouveaux plans-cadres pour l'aide au développement.

91. Le Secrétaire général de la CNUCED a observé en conclusion qu'à en juger par l'expérience que le Groupement avait acquise et les enseignements qu'il en avait tirés au cours des trois dernières années, les mécanismes thématiques

interinstitutions orientés vers l'action et visant à renforcer l'assistance du système des Nations Unies contribuait pour beaucoup à améliorer la cohérence à l'échelle du système. Il a suggéré que le CCS réfléchisse à cette expérience et examine le moyen d'en appliquer les enseignements dans d'autres activités d'aide au développement des Nations Unies.

## **B. Présentation de l'Initiative « Une adresse pour chacun – Un message pour le monde » de l'Union postale universelle**

92. M. Edouard Dayan, Directeur général de l'Union postale universelle (UPU), a présenté au CCS l'Initiative « Une adresse pour chacun – Un message pour le monde » de son organisation. Le fait que des milliards de personnes demeurent sans adresse était lourd de conséquences, non seulement pour l'accès de chacune des personnes concernées à des services d'urgence et autres, mais aussi en termes de développement économique et social. Il entravait l'exécution de certaines politiques de l'État, faisait obstacle à la prestation de services publics et portait préjudice au commerce. Sans adresse, il était difficile de voter, d'obtenir une identité juridique, d'ouvrir un compte bancaire, ou de bénéficier de crédit ou de prêts.

93. Le Directeur général a indiqué que l'UPU s'était penchée sur la question en collaboration avec d'autres organisations. Elle collaborait ainsi avec l'OMS au Malawi pour améliorer la planification des services de santé ainsi que la livraison de vaccins et de médicaments grâce à un système national d'adresses. L'heure était maintenant venue de relever le défi à plus grande échelle.

94. Il a expliqué que l'objectif de la campagne était de sensibiliser la communauté internationale à la question et de la mobiliser en vue d'atteindre l'objectif ultime, à savoir que chacun des habitants du monde dispose d'une adresse personnelle. Il a remercié les responsables du PNUD, de la Banque mondiale, de l'UNESCO, d'ONU-Habitat et de l'Union internationale des communications (UIT) de s'être engagés à se joindre à la campagne. L'UPU créerait un groupe de travail interinstitutions, si possible avant la fin de 2009, et prévoyait d'organiser un sommet mondial sur l'adressage au début de 2011. Il a invité tous les membres du CCS intéressés à participer à cet effort et à s'unir dans l'action en mettant en place une infrastructure qui serait d'un grand secours pour les différents pays et leurs citoyens.

## **C. Hommage à Koïchiro Matsuura, à Mohammed ElBaradei et à Karen Koning AbuZayd**

95. Le Secrétaire général, auquel se sont associés les autres membres du CCS, a rendu un vibrant hommage à Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et Karen Koning AbuZayd, Commissaire générale de l'UNRWA, qui devaient quitter leurs fonctions de chef de secrétariat de leurs organisations respectives dans les mois à venir.

**D. Dates des sessions de printemps et d'automne de 2010**

96. Le Conseil a confirmé qu'il tiendrait sa première session ordinaire de 2010 au siège de l'ONUDI, à Vienne, les vendredi 9 et samedi 10 avril.

97. Le Conseil serait consulté en temps opportun quant aux dates de sa session d'automne de 2010.

---